



Communiqué de presse de la fédération France Victimes

Le 21 avril 2020

Covid-19 et violences intrafamiliales : une hausse du nombre de personnes prises en charge et des appels des victimes

La fédération France Victimes a adressé ce vendredi 17 avril aux autorités de la République intéressées* un troisième bilan des actions qu'elle a réalisées depuis le début du confinement concernant les violences intrafamiliales.

Première fédération d'aide aux victimes en France, la fédération France Victimes comprend 132 associations et dispose d'un numéro gratuit, le **116 006**, numéro national d'aide aux victimes (7 jours sur 7 de 9h à 19h), d'un mail national de contact : victimes@france-victimes.fr, pour faciliter la révélation des victimes qui ont des difficultés à parler et d'un appel à l'aide par messages privés sur Facebook et Twitter.

Entre le 17 mars et le 16 avril inclus, le Réseau des associations France Victimes a pu prendre en charge 17 546 victimes accompagnées dont 46 % de nouvelles victimes.

On constate :

- Une hausse des nouvelles victimes par jour possiblement causée par la communication supranationale.
- Des entretiens plus longs avec une prise en charge plus lourde notamment pour les violences intrafamiliales.
- Des entretiens avec les mineurs en visioconférence régulièrement annulés par les parents.

Une augmentation des entretiens au niveau local et des appels au 116 006 :

Les appels au 116 006 sont en hausse régulière.

Les écoutants ont traité plus de 1 769 situations (dont 255 reçues par mail), soit 57 par jour en moyenne, avec des pics certains jours de plus de 80 appels.

Entre le 17 mars et le 16 avril 2020 inclus, le Réseau des associations France Victimes a pu prendre en charge 17 546 victimes accompagnées, dont 46 % nouvelles victimes, soit 8002 nouvelles victimes en 31 jours, soit 258 par jour.

En 31 jours, ce sont plus de 31 982 entretiens qui ont lieu, soit une hausse de 20 %, dont :

- 18 150 entretiens à dominante juridique
- 6 790 entretiens à dominante psychologique
- 1 602 entretiens à dominante sociale

Une augmentation de la violence conjugale :

La proportion des violences conjugales est en hausse de 21 %.

- Sur 6 954 victimes accompagnées révélant des faits dans le cadre du couple :
 - 5 360 faits de violences volontaires dans un cadre conjugal (que les faits soient antérieurs ou contemporains avec la période).
 - 473 révélations de faits de menaces + 426 faits de harcèlement
 - 264 viols ou agressions sexuelles dans le même cadre du couple

Il convient de préciser que :

- Sur 6 954 victimes accompagnées dans ce cadre, 70 % avaient déposé plainte.
- On enregistre 2 982 nouveaux faits de violences, commis après 17 mars (4 victimes de violences intrafamiliales sur 10).
- Et sur ces 2 982 nouveaux faits, 1729 avaient fait l'objet d'un dépôt plainte avant l'entretien (58 %).
- Sur 6 954 victimes, 3 144 nouvelles victimes dans le cadre du couple en 31 jours (45%), soit 101 par jour

Les violences sur mineurs :

On constate que la proportion des appels concernant les violences sur mineurs a baissé de 3 %.

Par ailleurs, **1365 faits commis** sur des mineurs ont fait l'objet d'un accompagnement du réseau France Victimes depuis le 17 mars, dont **568 ont été commis dans le cadre familial**.

- **545 faits de violences sur mineurs ont été relevés** (que les faits soient antérieurs ou contemporains avec la période),
- 478 cas de révélations **d'infractions de viols ou agressions sexuelles** sur mineurs sur la même période, soit 13 % révélés pendant le confinement

Comment France Victimes agit ?

Les associations locales de France Victimes ont développé de fortes capacités d'innovation et d'adaptation et ont par exemple ouvert des lignes dédiées au covid-19, se coordonnent avec les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) et la Croix Rouge, se déplacent dans les tribunaux judiciaires ou à domicile pour un Téléphone grave danger (TGD), créent des astreintes de nuit pour les violences conjugales, fournissent une aide financière d'urgence, des bons de taxis ou kit de 1^{ère} nécessité, ont des liens directs avec les cabinets médicaux ou ouvrent des permanences éphémères dans les centres commerciaux.

France Victimes procède à des entretiens de nature juridique, psychologique ou sociale, afin d'accompagner au mieux les victimes selon leur situation personnelle.

*L'Élysée, Matignon, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le Secrétariat d'État en charge de la Protection de l'enfance et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains, le ministère de la Santé et l'ordre national des médecins.

France Victimes - Toutes les victimes depuis 1981 :

On commence à parler d'aide aux victimes en 1981 sous la présidence de François Mitterrand lorsque **Robert Badinter** devient ministre de la Justice. En 1982, est créé au ministère de la Justice le « bureau de la protection des victimes et de la prévention », qui a pour mission de constituer un cadre législatif et de définir la politique publique en faveur des victimes.

En 1986, la création de l'INAVEM concrétise l'émergence d'un réseau associatif dans le domaine de l'aide aux victimes. L'INAVEM se constitue en fédération en juin 2004 et change de nom en 2017 pour devenir France Victimes. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

France Victimes et la justice

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes.

Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

À chaque fois qu'il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :

Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du code de procédure pénale. La fédération est présidée depuis 2017 par Maryse le Men Régnier.

Relations médias pour la fédération France Victimes :

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85